



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4401

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2014

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4401**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes de déplacement doux - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé le 28 septembre 2009 le plan modes doux 2009-2020 de l'agglomération lyonnaise. Les modes de déplacements doux (modes doux) regroupent l'ensemble des déplacements non motorisés tels que la marche et le vélo.

Pour atteindre les objectifs poursuivis de multiplication de l'usage du vélo dans l'agglomération et de meilleure prise en compte des piétons, ce plan prévoit, notamment, un volet consacré à la concertation, à la promotion et à la communication en faveur de ces modes de déplacement en partenariat, notamment, avec le monde associatif.

L'association Pignon sur rue est une fédération d'associations dont l'objet est la promotion du vélo et des déplacements non motorisés regroupées au sein de la Maison du vélo et des modes doux.

La Communauté urbaine de Lyon apporte son soutien aux activités de cette association, depuis 2005, au travers de conventions de subventions et de la mise à disposition d'un local à Lyon 1er.

Par demande écrite assortie d'une proposition de programme d'actions pour 2014, cette association a sollicité le versement d'une subvention de 120 000 € au titre de l'année 2014.

Par délibération n° 2013-3782 du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a approuvé une convention annuelle avec l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes de déplacement doux :

Bilan des actions conduites pendant l'année 2013 :

Le bilan des actions menées au terme de cette année de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Communauté urbaine fait apparaître :

- la gestion, l'animation et les synergies associatives pour le développement du vélo et des modes doux au sein de la Maison du vélo avec le regroupement de 9 associations et plus de 2 600 adhérents à ce jour qui représentent au total 9 salariés et de nombreux bénévoles,

- le développement d'un centre de documentation unique en France entièrement dédié au vélo et aux modes doux avec plus de 5 000 notices, déjà récompensé par le Trophée du vélo en 2008,

- la dématérialisation du volet documentaire de l'association via le portail d'informations vélo unique en France actuvélo.fr, récompensé par le Grand prix des talents du vélo en 2012. Il permet de former et d'informer les acteurs du monde du vélo : techniciens, associations de promotion du vélo, grand public. Il contribue au rayonnement national et international de la Maison du vélo et des modes doux,

- les 2 ateliers de conseil et formation en mécanique cycle de l'association le Recycleur qui, dans le cadre de la convention avec la Communauté urbaine, ont réalisé plus de 300 marquages de vélos, plus de 150 contrôles techniques sur 2013 dans les locaux et en extérieur,

- la vélo-école de Pignon sur rue qui s'adresse à 3 types de publics : les établissements, les particuliers et les structures de l'insertion sociale et professionnelle. En 2013, la vélo-école à destination des particuliers a formé plus de 60 cyclistes débutants avec le concours de bénévoles. La vélo-école à vocation sociale a pu initier au vélo 75 personnes en insertion et a dispensé 32 demi-journées de formation au sein de 7 établissements,

- le montage de 4 nouveaux plans de déplacement domicile école (PDDE) et le suivi de 33 plans de déplacement domicile école sur 2013 qui ont abouti à 10 nouvelles lignes de pédibus,

- des animations au sein de la Maison du vélo et en extérieur, avec 13 événements organisés directement par l'association Pignon sur rue (soirées "cafés cyclo-citoyens", soirées "cafés voyageurs", expositions photos, forums) qui ont rassemblé au total plus de 2 500 participants et la contribution active à 5 événements extérieurs qui ont généré la participation de près de 8 000 personnes,

- l'association est le relais local du Challenge Mobilité pour le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. En 2013, plus de 9 000 salariés ont participé à cette opération qui se déroule sur une journée. Parmi eux, près de 1 600 ont abandonné leur voiture individuelle au profit d'un mode alternatif : à vélo, en covoiturage, à pied ou en transports urbains pour une distance parcourue cumulée de plus de 145 000 kilomètres,

- l'organisation annuelle d'un forum du voyage à vélo depuis 2006 dont chaque édition touche plus de 100 personnes. Ce forum est le premier de ce type en Rhône-Alpes. Il permet d'aborder le vélo sous l'aspect ludique du voyage et de l'itinérance,

- l'organisation de 3 bourses aux vélos annuelles sur la Communauté urbaine de Lyon depuis 2012,

- la diffusion d'une lettre d'information mensuelle : la bicyc'lettre, reçue par plus de 4 500 abonnés en 2013.

La convention annuelle 2014 entre la Communauté urbaine et l'association Pignon sur rue fixe le montant de la subvention annuelle versée par la Communauté urbaine à 120 000 €. L'association verse à la Communauté urbaine le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 40 248 € par an.

Plan d'actions 2014

Au vu de ces résultats, il est proposé de poursuivre ce partenariat pour 2014.

Le concours financier de la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue se traduit par le versement d'une subvention permettant l'exercice des activités de promotion des modes de déplacement doux.

Le soutien de la Communauté urbaine porte sur le programme d'actions 2014 et, notamment :

- le maintien de 3 bourses aux vélos annuelles, dépôt vente de vélos d'occasion, avec des animations associées à l'événement (fanfare, stand vélo pour les tout petits, centre de documentation hors les murs) permettant d'atteindre de nouveaux publics,

- une programmation mensuelle d'animations sur le vélo et des modes doux : café cyclo-citoyens, café voyageurs, café cyclo-débutants, challenge mobilité, pour faire découvrir le vélo et les modes doux sous toutes leurs formes,

- le développement du portail d'information en ligne Actuvélo,

- le rayonnement du centre de documentation via des actions intra muros et extra muros pour faire connaître le lieu et le fonds documentaire,

- les projets de vélo-école : établissements, insertion et particuliers, avec un accent portant sur la vélo-école sociale et la vélo-école des particuliers pour 2014 pour répondre à cette demande croissante,

- le déploiement du marquage antivol des vélos au sein des 2 ateliers vélo du Recycleur : rue Saint Polycarpe à Lyon 1er et rue Prosper Chapet à Lyon 7° ainsi que des animations en extérieur,

- le temps nécessaire à la coordination et au bon fonctionnement de la maison du vélo et des modes doux afin de développer l'accueil et l'accompagnement de nouvelles associations modes doux qui ont rejoint ou souhaitent rejoindre la maison du vélo en 2014.

Montant de la subvention 2014

Le montant de la subvention 2014 versée par la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue est fixé à 120 000 €. L'association verse à la Communauté urbaine le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 40 248 € par an.

Mise à disposition d'un local par la Communauté urbaine de Lyon

L'association Pignon sur rue occupe, pour son siège et l'exercice de ses activités, un local dont la Communauté urbaine est locataire, situé 10, rue Saint Polycarpe à Lyon 1er.

Il est proposé de reconduire la mise à disposition de l'association dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux avec la Communauté urbaine.

Montant de la subvention 2014

Le montant de la subvention 2014 versée par la Communauté urbaine à l'association Pignon sur rue est fixé à 120 000 € (montant identique à celui versé en 2013 par délibération n° 2013-3782 du Conseil du 28 mars 2013). L'association verse à la Communauté urbaine le montant de l'indemnité d'occupation du local mis à disposition et les charges, soit 40 248 € par an.

Le budget prévisionnel 2014 de l'association Pignon sur rue se présente comme suit :

Recettes	Montants (en €)	Dépenses	Montants (en €)
- subventions :	126 000	- salaires et charges	111 075
. dont Communauté urbaine de Lyon	120 000	- loyers	40 248
. dont contrat urbain de cohésion sociale (CUCS)	6 000	- entretien du local	3 452
- fondations (mécénat)	8 000	- frais de structures	5 435
- adhésions, participations	2 965	- frais spécifiques des actions	12 430
- ventes de prestations	30 000	- prestations diverses	14 500
- co-financements à trouver (Région Rhône-Alpes, fonds pour le développement de la vie associative - FDVA-, etc.)	24 175	- amortissements et provisions	4 000
Total	191 140	Total	191 140

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue pour la promotion des modes doux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 822 - opération n° 0P09O1613.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 752 - fonction 822 - opération n° 0P09O0986.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.